

Évaluation environnementale et acceptabilité sociale de deux projets d'énergie atypique

Renée LOISELLE
Coordonnatrice environnement industriel
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec-Canada

Renée LOISELLE : Mme Loiseau a un baccalauréat en Sciences spécialisé en géologie de l'Université de Montréal. Sa carrière en environnement a débuté en 1989, à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, où elle a travaillé pendant quatre ans comme chargée de projet auprès des entreprises minières. Depuis 1993, elle travaille à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP, où elle a été chargée de projet pour, entre autres, le projet métallurgique Magnola, la centrale du Suroit et l'agrandissement des aires de stockage à la centrale nucléaire de Gentilly-2. Elle est présentement coordonnatrice à l'environnement industriel et s'occupe entre autres de deux projets miniers assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Résumé : L'évaluation environnementale des projets hydroélectriques est chose courante au Québec, où l'électricité produite provient en très grande majorité de cette filière, ce en quoi le Québec se distingue nettement du reste du Canada ainsi que des États-Unis. D'autres projets d'énergie, dont quelques projets thermiques, ont également été assujettis à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Deux de ces projets sont présentés : celui de la centrale au gaz naturel du Suroit, qu'Hydro-Québec prévoyait implanter à Beauharnois, au sud-ouest de Montréal, et la centrale nucléaire de Gentilly-2, exploitée par Hydro-Québec sur la rive sud du Saint-Laurent. Pour chaque projet on présentera une description sommaire, et on énumérera les avantages et inconvénients associés à cette filière énergétique, en comparant avec la filière hydroélectrique, tel que le fait ressortir l'évaluation environnementale. L'historique de l'évaluation environnementale de chaque projet sera ensuite regardé, en mettant l'accent sur la participation publique pendant la procédure et postérieurement à celle-ci. Finalement, des tentatives de réponse seront proposées sur ce qui fait qu'un projet est accepté, ou encore toléré, par l'opinion publique alors que pour d'autres projets l'opposition populaire est telle que le projet ne peut se réaliser.